

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2018 N°2018/02

L'an deux mille dix-huit, le 29 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc BERGIA

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2018

**Présents :** MMES DE BIASI Andrée, FAMIN Isabelle, GEWISS Mathilde, PENNEROUX Béatrice, ROUILHET Marie-Claude,

MM BEAUVILLE Jacques, BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, MARSAC Alain, MERCI Bernard, MARIUZZO Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas

**Absents :** MM. LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian, LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

MMES DESROUSSEAUX Anne, GRANIER Dominique, RILBA Christine

**Secrétaire de séance :** Thomas UNFER

## Approbation du Compte-Rendu du 06 février 2018 :

Monsieur le Maire soumet aux voix le compte-rendu.

L'assemblée délibérante l'approuve à l'unanimité.

## Lecture de l'ordre du jour initial et des 4 points reportés :

N° d'ordre	Objet
2018/05	Approbation compte de gestion 2017 du service d'assainissement
2018/06	Approbation compte administratif 2017 du service d'assainissement
2018/07	Approbation du compte de gestion 2017 de la commune
2018/08	Approbation du compte administratif 2017 de la commune
2018/09	Affectation du résultat 2017 de la commune
2018/05	Vote des taux d'imposition 2018
2018/06	Vote du budget primitif 2018 de la commune
2018/07	Vote des subventions aux associations 2018
2018/08	Vote de la participation communale 2018 au centre communal d'action sociale
2018/09	Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet (17h30)

## Point sur l'affectation de résultat/ DELIBERATION REPORTEE- en attente de vote du compte administratif

David PEYRIERES, 1<sup>er</sup> adjoint, présente l'affectation de résultats qui sera soumise aux voix lors du prochain conseil municipal :

<u>Pour mémoire</u>	<b>Euros</b>
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	<b>45 479.55 €</b>
Plus values de cession des éléments d'actifs	
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice : Excédent Déficit</b>	<b>245 234.03 €</b>
<b>A. Excédent au 31/12/2017</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b>	
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
➤ aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisation)	
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
➤ affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	<b>126 650.93 €</b>
➤ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>118 583.10 €</b>
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20.. (N+2) (1))	

T UNFER : pourquoi conserve-t-on plus d'excédent en fonctionnement que l'année dernière ? Cette augmentation est-elle liée au dernier point voté ? (création d'un poste en contrat à durée déterminée - 17h30).

Je ne comprends pas que ce vote intervienne avant le vote du BP puisque ce sont les prévisions budgétaires qui vont conditionner le besoin en termes d'affectation de résultats.

David PEYRIERES : nos dépenses de fonctionnement augmentent cette année du fait notamment de l'accroissement des participations aux organismes de regroupement auxquels nous adhérons (SDEHG et SIVOM SAGE, dans le cadre du projet urbain partenarial Chemin de Laborie avec le promoteur IDELIA).

Le vote de l'affectation de résultats intervient toujours avant le vote du budget prévisionnel, c'est la règle. Il est vrai que ce vote est conditionné par les dépenses prévisionnelles inscrites au budget mais le vote du budget est lui aussi conditionné par l'affectation de résultats (*NDLR : qui va déterminer le montant des postes comptables 002 et 1068*).

### **N°2018/05: Vote des taux d'imposition 2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition 2018.

Sachant que le produit attendu des trois taxes est de 903 075 €, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux tels qu'ils ont été votés en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** une variation de taux dans les mêmes proportions et **OPTÉ** pour les taux comme décrits ci-dessous :

<b>PRODUIT APRES MODIF TAUX</b>	<b>Bases prévisionnelles 2018</b>	<b>Pourcentage proposé</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	2 802 000 €	17.31%	485 026 €
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	1 896 000 €	21.01%	398 350 €
<b>Taxe foncière sur le non bâti</b>	25 200 €	78.17%	19 699 €
<b>Soit un produit total de</b>			<b>903 075 €</b>

### **N°2018/06 : Vote du budget primitif 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 de la Commune arrêté par la commission des Finances dont les répartitions s'effectuent tant en dépenses qu'en recettes de la manière suivante :

## I/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2018		Recettes 2018	
Dépenses 2018	1 663 007.06 €	Recettes 2018	1 544 423.96 €
		Excédent reporté	118 583.10 €
<b>TOTAL DEPENSES 2018</b>	<b>1 663 007.06 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2018</b>	<b>1 663 007.06 €</b>

## II/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2018		Recettes 2018	
Dépenses 2018	3 048 910.17 €	Recettes 2018	1 268 965.53 €
		Affectation de résultat	126 650.93 €
		Excédent reporté	1 653 293.71 €
<b>TOTAL DEPENSES 2018</b>	<b>3 048 910.17 €</b>	<b>TOTAL RECETTES 2018</b>	<b>3 048 910.17 €</b>

D PEYRIERES : ce budget primitif a été élaboré de concert avec la commission finances.

**Section de fonctionnement du budget (confer le tableau du budget joint en annexe du compte rendu) :**

Pas d'inflation réelle – presque 300 000 € d'opérations d'ordre et augmentation des contributions aux organismes extérieurs. Parmi les dépenses, la part prévisionnelle de remboursement des emprunts (intérêts) représente 100 000 €. Le ratio de désendettement est de 9.01 années.

A MARSAC : modulo les dettes qui ne sont pas sur notre budget, à savoir celles contractées par les organismes de groupement auxquels on adhère (SDEHG, Muretain Agglo...).

**Section d'investissement du budget (confer le tableau du budget joint en annexe du compte rendu) :**

David PEYRIERES liste les opérations qui ont été inscrites au budget et leur montant.

JM BERGIA : seul le montant des travaux berges de Garonne a été arrêté – l'acte d'engagement a été signé avec l'entreprise retenue-. Les autres montants sont des estimations et si on dépasse l'attendu on peut être contraints de reporter voire de geler les projets en question (extension et réhabilitation du réfectoire scolaire notamment).

T UNFER : du coup pour l'année prochaine j'aimerais que l'on affecte le résultat après le vote du budget prévisionnel.

JM BERGIA : nous verrons dans quelle mesure c'est possible ; toutefois de mon côté j'aimerais à l'avenir que l'on puisse avoir ce débat politique en amont.

T UNFER : je ne suis pas un marcheur godillot.

JM BERGIA : nous le savons parfaitement et ce n'est pas un problème mais je souhaite que tu assistes au débat de liste en amont du vote. Que tout le monde soit présent à l'avenir. Le conseil municipal n'est pas là pour refaire l'histoire même s'il permet bien sûr de s'exprimer.

T UNFER : nous avons un différend ; à mon sens le conseil municipal est le lieu de l'expression démocratique.

JM BERGIA : cela n'empêche pas de travailler et de débattre en amont. Tout le monde a pu s'exprimer. Ce n'est pas un déni de démocratie.

T UNFER : que me reproches-tu ?

JM BERGIA : de poser des questions comme si tu ne connaissais pas le dossier. Il me manque la pierre que tu apportes à l'édifice. On a l'impression que tu n'as pas travaillé le dossier. Cette impression me déplaît. Est-ce que tu trouves normal que l'on se pose ces questions ce soir ?

T UNFER : ce conseil municipal est le moment le plus important de l'année.

JM BERGIA : si l'on arrive en séance vierge de toute donnée on va devoir tout construire sur place et cela va prendre facilement 3 jours. C'est la raison pour laquelle on a envoyé un sms aux élus pour leur dire de venir poser les questions et consulter le budget primitif en amont.

B MARIUZZO : on est tous d'accord quel est le problème ?

T UNFER : j'ai l'impression que je ne peux pas poser de question.

JM BERGIA : bien sûr que tu peux mais je souhaiterais que tes questions soient plus éclairées.

T UNFER : quand on arrive au conseil municipal on doit juste dire oui ou non ?

JM BERGIA : c'est ton interprétation et je la respecte mais ce n'est pas la réalité.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 contre (Thomas UNFER), le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'ADOPTER** le Budget Primitif 2018 de la commune
  - Equilibré en section de fonctionnement en dépenses et recettes à hauteur de **1 633 007.06€**
  - Equilibré en section d'investissement en dépenses et recettes à hauteur de **3 048 910.17 €**

### **N°2018/07 : Vote des subventions aux associations 2018**

Suite aux demandes des associations et à l'arbitrage de la commission culture, sport et loisirs, Monsieur le Maire propose d'attribuer une enveloppe de 78 250 € aux associations œuvrant dans l'intérêt de la commune. Cette enveloppe sera budgétisée sur l'article 6574.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (T UNFER), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le montant de l'enveloppe financière de 78 250 € qui sera allouée aux associations, répartie telle que proposée ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2018

### **N°2018/08 : Vote de la participation 2018 au centre communal d'action sociale**

Comme tous les ans, la commune propose de verser une participation pour aider le centre communal d'action sociale (pour financer les aides sociales et le repas des aînés notamment).

L'année dernière, le montant de cette participation était de 5 167.82 €.

Cette année, le Maire propose de verser une aide de 4 538.85 €.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention (T UNFER), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation versée par la commune au CCAS, pour un montant de 4538.85 €.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018.
- **AUTORISE** le Maire à verser la participation et à mandater cette dépense sur le budget de la commune.

### **N°2018/09 : création d'un emploi non permanent à temps non complet (17h30)**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel (filière administrative) pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité.

Cet agent sera notamment en charge de la gestion de la communication municipale en collaboration avec l'élue en charge, comprenant notamment (liste non exhaustive) :

- Mises à jour du site internet de la commune, des panneaux d'informations et des réseaux sociaux (dont Facebook)

- Préparation et envoi du Saubens Malin et des newsletters
- Conception et édition des affiches et flyers
- (déjà marqué plus haut)

JM BERGIA : actuellement, ces missions sont gérées « à la petite semaine » par la Directrice Générale des Services, le service administratif et l'élue à la communication.

T UNFER : tu dis « à l'heure actuelle ce sont des agents administratifs qui le font ». Pour moi ce n'est donc pas un accroissement temporaire d'activité. Pensez-vous que dans une commune de la taille de Saubens nous avons besoin d'un agent qui se consacre uniquement à la communication ? il faut être à mon sens vigilants ; cette embauche ne doit pas être vue comme une aide à la préparation de la campagne municipale à venir.

D PEYRIERES : c'est bien loin de l'idéologie de notre liste et c'est d'ailleurs même illégal.

B MARIUZZO : actuellement cette action est portée par des bénévoles, des intervenants extérieurs. C'est intéressant de se professionnaliser.

MC ROUILHET : quand les agents administratifs font cela ils ne font pas autre chose. Elles ont besoin de se dégager du temps sur leur mission principale.

B PENNEROUX : Thomas tu n'imagines pas le temps que nous passons (*NDLR : commission communication, agents administratifs*) pour mener à bien toutes ces actions.

B MERCI : aujourd'hui on s'est dit que c'était une bonne idée de communiquer. Il faut que l'on puisse s'assurer que la jauge est bonne et que l'on soit en mesure d'arrêter si on change d'avis. Le problème Thomas est que tu ne participes pas au travail qui est fait en amont et que tu es derrière le mur ; tu ne le vois pas monter.

M GEWISS : on a multiplié les manifestations depuis que nous avons été élus, ce qui participe grandement à l'attractivité et au dynamisme de la commune. Toutefois cela génère du travail en amont. Par exemple, un évènement qui semble relativement simple à organiser : l'accueil du Club des Entreprises du Muretain pour une conférence dans la salle des fêtes. Le temps de préparation a été conséquent.

JM BERGIA : tout à fait, en plus de la préparation logistique de l'accueil des entreprises, il a fallu les convier donc créer le fichier recensant l'ensemble des entrepreneurs de la commune qui n'existait pas. Cela a pris beaucoup de temps.

B MARIUZZO : il peut s'agir au quotidien d'une communication sur les travaux en cours sur la commune ; actuellement nous n'avons pas le temps de le faire.

B PENNEROUX : c'est très important ce dont tu parles. Que tout le monde puisse être informé au jour le jour.

A MARSAC : en 2014 on a fait un diagnostic et on a constaté que la notoriété de Saubens n'était pas flagrante. Aujourd'hui, via le développement de la communication papier et digitale on se rend compte que la donne a changé.

T UNFER : je n'ai obtenu aucune réponse quant au caractère temporaire de ce poste.

JM BERGIA : en effet, nous nous donnons un an pour revalider le besoin effectif. Nous sommes partis sur 17h30, je pense que c'est un minimum. Une fois cette jauge réalisée, on envisagera ensuite de pérenniser ou non cette mission et l'agent en poste. On a un projet politique. On veut communiquer et être transparents. Recentrons les agents administratifs sur leur cœur de métier et donnons la chance à quelqu'un d'avoir un boulot qui corresponde à ses compétences.

T UNFER : prendre un agent pour la communication des élus n'est pas justifié. C'est un luxe pour une commune de notre strate.

D PEYRIERES : avec l'argument du luxueux on pourrait démonter pas mal de services à la population.

JM BERGIA : il ne s'agit pas de la communication des élus. Les agents qui sont là triment pour tenir les délais. Cette année on peut le faire, on le fait. On va recentrer les agents sur leur cœur de métier. Ce n'est certainement pas pour payer la campagne municipale. J'ai trop de décence vis-à-vis des concitoyens pour faire ça.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 1 contre (T UNFER):

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'1 an allant du 01/06/2018 au 30/05/2019
  - Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif à temps non complet.
  - Il devra justifier d'une expérience d'au moins un an sur un emploi similaire.
  - La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut correspondant au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.
  - Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Travaux d'aménagement à l'entrée de Saubens route de Muret**

T UNFER : il me semble qu'on était tous d'accord lors des derniers conseils municipaux pour faire des travaux d'aménagement route de Muret. B MARIUZZO m'a dit que le Muretain Agglo avait indiqué que les travaux n'étaient pas faisables à cet endroit.

B MARIUZZO et JM BERGIA : le Muretain Agglo a en effet indiqué que les ralentisseurs n'étaient pas envisageables. Problématique : dégagement insuffisant pour visibilité de la chicane. De plus si on fait des travaux à proximité (salle polyvalente) on pourra en profiter pour faire des travaux sur voirie. Pour l'instant on n'a pas acquis le terrain. De plus, j'ai tous les ans la même remarque de riverains du chemin de Muret sollicitant la réalisation d'un trottoir. Nous veillons régulièrement à ce que le cheminement engazonné soit tondu et accessible.

T UNFER : la limitation à 30 kms/h qui a été instaurée est un doux rêve.

JM BERGIA : oui et j'aimerais que les gens soient plus responsables et que l'on n'ait pas à mettre de limitation pour être respectueux. Les gens roulent à 120 sur une zone limitée à 30 km/h.

#### **Aménagement du rond-point Cantuts et de la route de Pins**

A MARSAC : quid de l'aménagement qui a été réalisé au rond-point Cantuts ?

B MARIUZZO : l'objectif était d'arrêter les conducteurs venant de la route de Pins pour donner la priorité à Mesplé via un stop et une écluse. Sauf qu'on a eu peur que l'en faisant ça d'entrée ça allait « cartonner » donc on a laissé deux panneaux « stop » pour l'instant.

MC ROUILHET : combien y-a-t'il eu d'accidents au niveau de ce triangle ?

B MARIUZZO : beaucoup avant l'aménagement du triangle ; 3 ou 4. Depuis que l'aménagement du carrefour a été réalisé il n'y a eu que de la tôle froissée.

MC ROUILHET : les nouveaux aménagements ne sont pas signalés en amont, sur la route de Pins.

JM BERGIA / B MARIUZZO : si, la limitation à 30km/h et l'écluse sont indiquées.

J BEAUVILLE : le panneau « carrefour modifié » est mal placé en hauteur.

### **FIN DE SEANCE : 23h15**